GRAND CONSEIL **QUE 2181-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 9 avril 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Pourquoi le DT envoie-t-il une délégation genevoise au MIPIM à Cannes ?

En date du 21 mars 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Une délégation genevoise du département du territoire a récemment participé, du 11 mars au 14 mars 2025, au MIPIM à Cannes. Le MIPIM façonne et accélère la transformation urbaine.

Ce salon international est le leader mondial de l'industrie immobilière. Il donne un accès exclusif aux investisseurs internationaux et propose des solutions concrètes pour rendre les actifs immobiliers plus durables et résilients dans un environnement en constante évolution.

Il est en effet important que notre canton participe à cet évènement pour suivre l'évolution immobilière et urbaine. Néanmoins, de nombreuses questions se posent, soit :

- ***Quelle est la composition des participantes et participants de cette délégation genevoise ?***
- ***Quelles sont les fonctions des participantes et participants ?***
- ***Qui a pris en charge les frais de déplacement, de repas, de représentations, etc., de nos participantes et participants ?***
- ***Quels sont les montants par catégorie ?***
- ***Quelles ont été les interventions de nos participantes et participants lors de ce salon mondial ?***
- ***Quel est le bilan que le département du territoire tire de ce salon ?***

– ***Existe-t-il un suivi des bilans des années précédentes ? Si oui, lesquels ?***
– ***Est-ce que d'autres départements ont participé au MIPIM 2025 ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) est devenu en 30 ans le plus grand espace de rencontre au monde dans le domaine de l'immobilier; quatre jours de réseautage, d'apprentissage et de partage qui offrent une occasion unique de dialoguer de manière approfondie avec ses pairs, mais également avec les acteurs les plus influents du secteur, sur le plan local comme international. Plateforme de rencontre privilégiée pour le développement d'affaires et de partenariats, le MIPIM se veut également une source d'inspiration, une opportunité de porter son regard sur les nouvelles tendances de l'immobilier et de l'urbanisme, d'ici et d'ailleurs.

La participation de l'Etat de Genève au MIPIM vise principalement à bénéficier des prestations suivantes :

– une plateforme d'échange entre les acteurs publics et privés actifs dans l'urbanisme et le secteur immobilier genevois;
– l'opportunité d'organiser des rendez-vous professionnels de manière efficace et concentrée;
– des événements (conférences, tables rondes, visites, etc.) destinés à la fois à enrichir les connaissances et stimuler les réflexions, notamment par le *benchmark* inspirant des projets et réalisations d'autres territoires et villes;
– l'occasion de faire rayonner les projets phares genevois, notamment le développement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV).

La délégation était composée des directrices générales et du directeur général des offices en lien avec le développement territorial du canton, à savoir, l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), l'office des autorisations de construire (OAC), la direction générale du projet Praille-Acacias-Vernets (DPAV) et l'office de l'urbanisme (OU).

Le canton prend en charge les frais liés à cet événement, à savoir l'inscription au MIPIM (1 370 francs/personne), ainsi que les frais de déplacement et d'hôtellerie. Les participantes et participants ont pu bénéficier cette année de logements dans leur famille, de sorte que les frais y afférent sont nuls.

Selon les années, les représentantes et représentants cantonaux peuvent être invités à s'exprimer sur les sujets en lien avec les thèmes traités. En 2025, elles et ils n'ont pas été sollicités pour prendre la parole, alors que lors des éditions précédentes, elles et ils ont participé :

– à la table ronde consacrée à la « Construction de logements : Partenariat entre constructeurs et acteurs publics »;
– à la table ronde consacrée aux plans climats cantonaux et à leur impact sur la mobilité et l'immobilier;
– au forum suisse « Leviers pour augmenter la production de logements »;
– à une conférence présentant le projet PAV, l'opérateur urbain et la politique du logement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	La présidente :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Nathalie FONTANET